

**Les Français et l'emploi à domicile :**  
**Pour une modernisation du cadre juridique**  
**qui permettra le doublement des emplois à domicile dans les 10 ans**

- Près de 6 Français sur 10 estiment que les particuliers employant un salarié à domicile devraient être davantage soutenus par les pouvoirs publics (fiscalité, allègement de charges, simplification, reconnaissance).
- Afin d'accompagner l'évolution de la société française, la FEPEM souhaite que le débat parlementaire permette de franchir une nouvelle étape en conférant un espace juridique propre à l'emploi à domicile entre particuliers dans le projet de loi Travail et ainsi sécuriser les salariés, assurer la pleine protection de leurs droits et favoriser l'emploi.

**Paris, le 2 mai 2016** – Alors que le débat parlementaire s'ouvre à l'Assemblée nationale sur le projet de loi Travail, la FEPEM a souhaité solliciter les Français sur leur perception de l'emploi à domicile entre particuliers (sondage Opinion Way), secteur d'activité qui représente aujourd'hui en équivalent temps plein, le cumul de l'emploi chez Orange, La Poste, Air France et la SNCF, soit 1,6 millions de salariés<sup>1</sup>.

Ainsi, ce sont **4 Français sur 10 qui ont ou qui envisagent d'avoir recours à l'emploi entre particuliers à domicile tout au long de leur vie** (garde d'enfants, ménage ou jardinage, accompagnement au « bien vieillir » chez soi, au handicap ou à la maladie). Cette forme singulière d'emploi est identifiée par les Français comme une réponse efficace à leurs besoins de vie mais également comme un vivier d'emplois. Ils sont ainsi **une large majorité à souhaiter que les pouvoirs publics soutiennent davantage le secteur et les solutions qu'il offre à chacun d'entre eux** (voir page 2 le détail des résultats du sondage). Pourtant, aujourd'hui, l'emploi à domicile entre particuliers n'est pas pleinement pris en compte par le droit du travail ; il en résulte une insécurité juridique et un risque pour les salariés et, de fait, pour le secteur dans son ensemble.

Les engagements pris par le Gouvernement ou les parlementaires, à l'occasion des Etats généraux de l'emploi à domicile de décembre 2014 ou le soutien exprimé avec le vote en décembre dernier du passage à 2€ / heure du montant de la déduction de cotisations sociales pour le secteur, sont des étapes positives qu'il faut consolider.

**Pour Marie Béatrice Levaux, Présidente de la FEPEM :** « Depuis plus de 20 ans, les partenaires sociaux ont structuré le secteur en termes de droits sociaux pour les salariés, de simplification pour les employeurs, de reconnaissance de leurs problématiques particulières. C'est désormais aux pouvoirs publics de concrétiser le statut singulier du particulier employeur dans les textes, afin d'accompagner le doublement du secteur dans les 10 prochaines années et apporter des réponses concrètes aux évolutions de la société. »

---

<sup>1</sup> Source : Cabinet Asterès, février 2016

Le projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs, dit projet de loi Travail, constitue aujourd'hui le bon vecteur pour mettre en œuvre cette modernisation du cadre juridique de l'emploi à domicile entre particuliers. **La FEPEM porte cette réforme citoyenne qui viendra donner lisibilité, sécurité et croissance à l'emploi à domicile.**

### **SYNTHESE - SONDAGE OPINION WAY pour la FEPEM, 20/21 avril 2016**

#### ➤ **Le recours à l'emploi à domicile, une réponse adaptée à l'évolution des besoins des Français tout au long de la vie**

- **1 Français sur 4 a ou a eu recours à l'emploi à domicile**
- Pour 4 Français sur 10, l'emploi à domicile constitue ou pourrait constituer **une solution pour répondre à leurs besoins de vie (Au total, ce sont près de 60% des Français qui sont concernés par l'emploi à domicile (en cumul des employeurs et des salariés passés et actuels))**

#### ➤ **Une perception positive de l'emploi à domicile d'un point de vue économique**

- **3 Français sur 4 estiment que l'emploi à domicile est une solution pour lutter contre le chômage**
- **2/3 des interrogés** estiment que l'emploi à domicile est un vivier pour maintenir ou faciliter l'intégration dans le marché du travail **Pour près de 60% des Français**, déclarer un salarié à domicile est économiquement plus avantageux.
- Pour **70% des interrogés**, le secteur **est identifié comme un vecteur de création de croissance économique.**

#### ➤ **L'emploi à domicile, vecteur de lien social important**

- **Près de 8 français sur 10** estiment que l'emploi à domicile permet de créer ou recréer du lien social

#### ➤ **Les Français attendent que les pouvoirs publics favorisent cette forme singulière d'emploi**

- **Près de 2/3 des répondants** estiment que l'emploi entre particuliers à domicile devrait être davantage soutenu par les pouvoirs publics (fiscalité, allègement de charges, simplification des procédures, reconnaissance)

#### **Notes méthodologiques :**

*Sondage OpinionWay pour la FEPEM réalisé les 20 et 21 avril 2016 auprès d'un échantillon de 1008 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas (critères de sexe, d'âge, de catégorie socio professionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence).*

#### **A propos de la FEPEM**

La FEPEM ([www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)) porte et défend le modèle des emplois à domicile. Ces emplois à domicile entre particuliers, constituent la réponse organisée et professionnelle des citoyens aux besoins qu'ils expriment dans leur vie privée et familiale : garde d'enfants, bien vieillir au domicile, accompagnement du handicap, équilibre vie familiale et vie professionnelle, en priorité.

**CONTACTS PRESSE :** Anne-Adélaïde Séguy [aaseguy@fepem.fr](mailto:aaseguy@fepem.fr) / 06.10.08.17.88 / 01.80.48.09.06